

Institut d'Études Judiciaires
de la Martinique
(I.E.J.)



Campus Universitaire
97233 SCHOELCHER
Tél. : 05 96 72 73 80

51 Rue Lazare Carnot
97200 FORT DE FRANCE
Tél. : 05 96 73 90 01

Directrice : Corinne BOULOGNE-YANG TING

*Maître de conférences
Avocat à la Cour*

Président : Raymond AUTEVILLE

*Avocat à la Cour
Ancien Bâtonnier de l'Ordre*

**CYCLE DES CONFÉRENCES SUR LES LIBERTÉS
ET DROITS FONDAMENTAUX
2014**

*AMPHITEATRE FRANZ FANON
Faculté de droit et d'économie de la Martinique
Campus Universitaire de Schœlcher*

**CONFERENCE du 28 MARS 2014
de 18 à 20 HEURES**

Vendredi 28 mars 2014, de 18 à 20 HEURES :

« LA FAMILLE ANTILLAISE, HISTOIRE & DISCONTINUITÉ »

André LUCRECE
Docteur en Sociologie
Ecrivain, critique littéraire

PROGRAMME

- **Allocution d'ouverture** : Monsieur le Bâtonnier Raymond AUTEVILLE
Président de l'IDHM

- **Allocution** : Maître Corinne BOULOGNE-YANG-TING
Avocat à la Cour
Maître de Conférences
Directrice de l'IEJ MARTINIQUE
Membre de l'IDHM

- **Exposé** : « LA FAMILLE ANTILLAISE, HISTOIRE & DISCONTINUITÉ »

André LUCRECE
Docteur en Sociologie
Ecrivain, critique littéraire

INTERET DE LA CONFERENCE :

La famille, à qui le sens commun prête d'irrécusables valeurs, n'a jamais constitué une donnée spontanée tant dans l'histoire de l'humanité que dans le cas singulier des Antilles, ce qui nous invite à visiter les fondements de sa propre histoire.

Après avoir indiqué les valeurs propres à la famille, il s'agira d'examiner les discontinuités qui affectent les valeurs et les structures familiales, agitées par les transformations liées à la modernité, notamment dans ce qui est convenu d'appeler la construction du sujet.

BIBLIOGRAPHIE PARTIELLE D'ANDRE LUCRECE

Essais:

- *Civilisés et énergumènes, De l'enseignement aux Antilles*, Éditions Caribéennes / L'Harmattan, 1981.
- *Saint-John Perse, une lecture*, Éditions Caractères, 1987.
- *Société et modernité*, Éditions de l'Autre mer, 1994.
- *Souffrance et jouissance aux Antilles*, Édition Gondwana, 2000.
- *Conversation avec ceux de Tropiques*, Éditions Hervé Chopin (HC Éditions), 2003.
- *Les Antilles en colère*, (en collaboration avec L-F Ozier-Lafontaine et T. L'Etang), L'Harmattan, 2010
- *Frantz Fanon et les Antilles, l'empreinte d'une pensée*, Éditions Le Teneur, 2011
- *Aimé Césaire, liturgie et poésie charnelle*, L'Harmattan, 2013
- Chargé de la rédaction de l'article sur « L'Education dans les Antilles Contemporaines » in *Les Antilles, Problèmes et Perspectives*, Edition Economica, Paris, 1994.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE SUR LA FAMILLE

- ARIES, Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, Plon, 1960.
- DONZELOT, Jacques, *La police des familles*, Edition de Minuit, 1977.
- Livre collectif, *Changing rhythms of American family life*, Russel Sage Foundation, 2006.
- Collectif, *Les sociologues face aux mutations de la famille*, Revue L'année sociologique, 1987.
- FRAZIER, Franklin, *The Negro Family in the United States*, University of Chicago Press, 1939, et 1966.
- HAREVEN, Tamara, *Family time & industrial time*, Cambridge University Press, 1982.
- HERITIER, Françoise, *Les sociétés humaines et la famille*, in Encyclopedia Universalis. Paris : Albin Michel, 2002,
- HERPIN, Nicolas, *Post matérialisme et structure des opinions sur la famille*.
- Futuribles, juillet/août 2002, n°277
- HOUSEAUX, Frédérique, *La famille, pilier des identités*, INSEE Première, décembre 2003.
- JEANNIERE, Abel et François de SINGLY, *Problématiques contemporaines de la famille*, in Encyclopedia Universalis, Albin Michel, 2002.
- LAHIRE, Bernard, *Tableaux de famille*, Gallimard-Le Seuil, 1995.
- LENOIR, Rémi, *Politique familiale et construction sociale de la famille*, Revue française de sciences politiques, 1991.
- LENOIR, Rémi, *Généalogie de la morale familiale*, Le Seuil, 2003.
- MARTIN, Claude, *La parentalité en question, perspectives sociologiques*, Rapport du HCPF, 2003.
- MARTINOT-LAGARDE, Pierre, *Famille et socialisation*. Revue Projet, 2001.
- MUXEL, Anne, *Individu et mémoire familiale*, Nathan, 1996.
- PARSONS, Talcott, BALES, Robert, *Family, Socialization and interaction process*, The Free Press, 1955.
- SEGALIN, Martine, *Sociologie de la famille*, Armand Colin, 2009.
- SHORTER, Edward, *La naissance de la famille moderne*, Le Seuil, 1977.
- SICARD, Emile. *Les communautés familiales*, in Encyclopedia Universalis. Paris Albin Michel, 2002.
- THERY, Irène, *Remariage et famille recomposée : des évidences aux incertitudes*, P.U.F. 1987.
- ZIMMERMAN, Francis, *Enquête sur la parenté*, P.U.F. 1993.

LES SOCIÉTÉS ANTILLAISES. ÉTUDES ANTHROPOLOGIQUES.

Textes choisis et présentés par JEAN BENOIST

Montréal : Université de Montréal, Centre de recherches caraïbes, 4ème édition revue et augmentée, 1975, 177 pp

LA FAMILLE DANS LA REGION CARAÏBE

Raymond T. Smith

[Retour à la table des matières](#)

Cet exposé ne prétend pas traiter de tous les aspects de l'organisation familiale, ni passer en revue la littérature scientifique sur la question. Il a pour objet de discuter, à partir de données empruntées aux recherches de l'auteur, les relations qui existent entre les diverses formes de structure de la famille et les autres facteurs du système social. Nous devons avant tout examiner la structure et les activités des maisonnées. Il s'agit là en effet de groupes faciles à circonscrire et les auteurs sont généralement d'accord sur le fait que la maisonnée représente la principale unité fonctionnelle aux Antilles. On peut la définir comme un groupe d'individus qui partagent la même demeure et qui tirent leur subsistance de la même source. Le terme "famille" peut servir à désigner divers types de groupements, selon sa définition et ses attributions, et il peut aussi définir une institution c'est-à-dire un mode réglementé d'activités en commun. Aussi lorsque nous envisagerons la maisonnée en tant qu'unité familiale, nous serons amenés à distinguer entre un mode de coopération et le groupe qui le met en pratique ; toutefois, quoique les liens de parenté dépassent la maisonnée, aucune structure collective organisée sur la parenté et comparable aux relations de coopération au sein d'un lignage n'a été décrite chez la plupart des populations antillaises, tout au plus, M. G. Smith peut-il parler de patrilignages à Carriacou ; bien entendu on doit considérer comme une exception le cas des Noirs réfugiés de la forêt de Surinam.

Dans une première étape, nous devons sérier les éléments de l'activité collective de la maisonnée. Quoique illustrée ici par les villages noirs de la Guyane britannique, cette série d'éléments a une portée générale.

1/ Le soin des enfants

Il s'agit là d'une activité à peu près universelle des maisonnées, activité sous le contrôle d'une femme qui a le statut de "mère", sans être nécessairement la mère biologique de tous les enfants présents. Les hommes ne participent pas directement à cette activité, mais l'existence du rôle de "père" est très importante pour la socialisation des enfants et, dans la majorité des cas, la contribution de l'homme à la vie économique de la maisonnée est fondamentale.

2/ Relations sexuelles

À l'intérieur du foyer elles n'ont lieu qu'entre époux et elles évitent l'inceste : elles peuvent aussi dépasser les frontières de la maisonnée, survenant alors entre ceux qu'on désigne comme "amants".

3/ Travaux domestiques

Les femmes adultes les assurent pour tous les membres de la maisonnée ; il s'agit surtout de la préparation de la nourriture et du lavage du linge. Ces travaux sont généralement limités à la maisonnée.

4/ Soutien économique

Le soutien économique est assuré par les hommes adultes et c'est la femme qui le reçoit, en tant que mère. Il consiste essentiellement en argent liquide qui servira à acheter certains aliments, des vêtements et d'autres biens de consommation ; à cela s'ajoutent des produits du travail des champs. Ce soutien peut également être assuré par un homme qui vit en dehors de la maisonnée, soit parce qu'il est le père d'un enfant de la maisonnée, soit en contrepartie de relations sexuelles. Parfois, mais cela demeure très rare, le soutien économique n'est assuré que par la femme, grâce au commerce, au travail de la terre ou à un emploi salarié.

Ces quatre fonctions principales suffiraient à l'étude de ce qui se passe dans un village mais nous devons ajouter deux autres éléments à notre liste car nous en aurons besoin dans une étude comparative :

5/ La direction du foyer

Cette fonction n'apparaît nettement que lorsque la vie économique de la maisonnée dépend d'une exploitation agricole ou d'un commerce. La coordination et le fonctionnement de l'entreprise exigent qu'une personne contrôle dans une certaine mesure le travail des autres membres du groupe.

6/ L'assignation d'un statut

Cette fonction existe quand, plus que ses caractères propres, ce sont les activités d'un ou plusieurs membres de la maisonnée qui influencent le statut de celle-ci dans la société. Ce rôle de définisseur de statut appartient en général aux hommes et se réfère à leurs activités professionnelles. Toutefois il n'existe que là où tel ou tel emploi confère un statut plus élevé ou plus bas que celui qu'aurait le groupe si l'un de ses membres ne l'exerçait pas.

Dans les villages Noirs de la Guyane la maisonnée commence, en règle générale, lorsqu'un homme et une femme entrent en relations conjugales et édifient ensemble une maison. Les relations entre les membres d'une maisonnée nouvellement constituée peuvent être déjà anciennes et plusieurs enfants peuvent être nés des relations antérieures de ces individus. La femme peut avoir reçu de l'homme une aide matérielle en échange de relations sexuelles, mais jusqu'à ce qu'ils adoptent une vie commune l'homme n'a explicitement droit, de ce point de vue, à aucune exclusivité. De même il y a peu de chances que la femme, tant qu'ils ne cohabitent pas, s'occupe de l'entretien de la maison de l'homme.

Les filles encore jeunes restent en général chez leurs parents au cours de la période la plus instable de leur vie sexuelle, et il se peut qu'elles aient plusieurs enfants d'hommes différents avant de se fixer sur un amant plus permanent. Une fois qu'elles partent vivre avec un homme dans une maison distincte de celle de leurs parents, les relations se stabilisent, qu'elles soient ou non transformées en un mariage légal. La plupart de ces unions durent alors au moins jusqu'à l'âge de la ménopause.

Dans une région moins exclusivement rurale il arrive que les femmes vivent avec une série de concubins, et qu'elles confient certains de leurs enfants à la charge de leur mère. Dans ces régions les femmes ont plus de chance de trouver un travail comme domestiques ; il arrive même qu'un type d'union où les enfants n'ont aucune place puisse se développer ; la perturbation ainsi apportée à l'éducation des enfants est alors un facteur de délinquance. Toutefois, même dans les villes ce type de comportement n'est pas la règle.

Une fois la maisonnée constituée, ses dimensions s'accroissent par la naissance de nouveaux enfants dont l'entretien absorbe pratiquement tout le temps et l'énergie de la mère.

Toutes les maisonnées, dans ces communautés guyanaises, sont des groupes de parenté, et l'examen détaillé des catégories de relations entre les individus qui les constituent montre des constantes dans leur composition. Si le foyer a un homme pour chef de famille, le groupe le plus nombreux est formé par les enfants de cet homme et de son épouse ainsi que par les enfants de leurs filles. On y rencontre aussi parfois quelques individus qui leur sont apparentés ; ce sont presque toujours les enfants de la sœur décédée de l'un des conjoints. Si le chef de famille est une femme, les enfants de ses filles sont plus nombreux dans la maisonnée, mais surtout on y note la présence en plus grand nombre d'enfants de ses frères et sœurs. Cette différence de composition des maisonnées tient au fait que, lorsque la femme est le leader, on s'éloigne du cas où l'homme est la figure centrale ; le nombre accru d'individus apparentés à la mère reflète l'autorité de celle-ci, qui s'accroît avec l'âge. Au-delà de ce cercle de parenté, le foyer inclut fort peu d'individus ; dans toutes les communautés étudiées on ne compte jamais plus de 1,5 % des sujets plus éloignés du chef de famille que ses petits-neveux.

Au commencement de l'existence d'une maisonnée, la femme dépend largement de son époux pour sa vie matérielle, car lui seul assure un revenu nécessaire à la fois pour elle et pour ses enfants en bas âge. Elle dépend bien moins de lui quand les aînés commencent à quitter l'école et à entrer sur le marché du travail, ce qui leur permet de contribuer à la vie économique du groupe. Il est rare que les garçons travaillent pour leur père ou avec lui, mais ils aident toujours leur mère qui assure leur entretien.

Quoique les jeunes hommes n'établissent guère leur propre maison avant l'âge de vingt-cinq ans, ils commencent bien plus tôt à entrer en relation avec des jeunes filles et ils doivent alors distraire une partie de leur revenu pour l'entretien des enfants qu'ils ont pu avoir. Toutefois ils n'introduisent pas leur conjointe au foyer de leurs parents ils ne peuvent pas non plus s'attendre de la part de ceux-ci à une aide pour l'édification du leur. Ils économisent peu à peu un capital suffisant pour se construire leur propre maison, et ils peuvent alors entrer en ménage.

Les filles d'une maisonnée aident leur mère dans les tâches domestiques et dans les soins donnés aux enfants. Si l'occasion s'en présente elles prennent aussi un emploi rétribué. Il est presque certain qu'elles auront des relations sexuelles et, en général, leur premier enfant, pendant qu'elles vivront encore avec leurs parents. La fille abandonnera alors à sa mère une bonne partie des tâches relatives à l'entretien de cet enfant. Il arrive aussi cependant qu'elle se marie avant d'avoir un enfant ou bien quand elle est enceinte.

Dès lors, les hommes qui ont le statut de père-époux vont commencer à s'éloigner du groupe. Les uns meurent, car la surmortalité masculine est élevée, les autres s'en vont vivre seuls ailleurs, ou bien ils entament une autre union. Mais, qu'ils quittent ou qu'ils restent, le contrôle de la maison et l'autorité glissent graduellement de toute façon vers l'épouse-mère ; aussi, que l'homme soit ou non présent, le foyer tend à devenir "matrifocal". Les veuves, ou les femmes seules, deviennent les chefs de famille. Les fils et les filles quitteront la maison quand ils auront établi ailleurs une union à peu près stable, mais les filles confieront quelques-uns de leurs enfants aux soins de leur mère. Quelques femmes demeurent dans la maison maternelle, n'ayant que des aventures sexuelles épisodiques avec des hommes dont elles recevront une aide financière.

On peut en réalité reconnaître trois stades dans le cycle du développement de la maisonnée. Dans la première étape les jeunes gens, garçons ou filles, ébauchent des relations avec une série de partenaires et ont des enfants tout en ne cohabitant pas avec un conjoint. Il s'agit d'une sorte de phase de latence car ce n'est que lorsqu'ils entreront dans la seconde étape qu'on pourra véritablement déceler la naissance d'un nouveau foyer. La deuxième étape implique l'isolement d'une famille nucléaire dans sa propre maison. À la troisième étape le foyer devient matrifocal et il comprend généralement des représentants de trois générations en ligne maternelle : la mère, ses filles et parfois des fils, et les enfants de ses filles. À ce stade il peut aussi s'incorporer d'autres personnes apparentées, en particulier les sœurs de la mère ou leurs enfants. Évidemment la première étape et la troisième se chevauchent ; parfois la deuxième étape n'a pas lieu et dans d'autres elle est au contraire l'évènement dominant si bien qu'on peut assister à la disparition des deux autres. Dans les villages étudiés, en général les trois phases sont également représentées.

L'un des traits les plus frappants de ce système est l'étroitesse des relations entre la mère, ses filles et les enfants de ses filles, relations qui sont cimentées par les soins accordés aux enfants. Il n'existe cependant pas de maisonnée qui ne fonctionne qu'à partir de ce groupe primaire de relations. Dans la mesure où l'on considère que les familles sont des unités qui ont une dimension temporelle, on s'aperçoit que la grande majorité des

femmes a vécu au moins une période de sa vie dans une union d'allure conjugale. La matrifocalité, cette caractéristique qu'ont remarquée tous ceux qui ont écrit sur la famille noire du Nouveau Monde et bien des spécialistes des sociétés d'Amérique Latine, est plus une question de degré qu'un état absolu de ce système. Autant que je sache, on n'a jamais décrit une seule communauté entièrement formée de maisonnées sans père-époux.

En l'absence de structure permanente qui régenterait la base économique de la vie des femmes et des enfants, les hommes vont contribuer à celle-ci dans plusieurs rôles comme conjoints, comme fils, ou comme amants. Leur rôle comme fils est relativement limité ; dès que la mère meurt, cette relation cesse, et les hommes ne donnent aucune aide directe à leurs sœurs : en dehors de l'aide accordée par le fils à sa mère, les prestations économiques sont étroitement liées aux relations sexuelles, et les relations frère-sœur sont sujettes à un tabou de l'inceste très strict.

Le système autorise une femme qui a des enfants à choisir un partenaire comme époux, concubin ou amant parmi un assez vaste éventail de possibilités. La force des liens de la mère avec ses filles au cours du premier âge tient directement à la façon dont les hommes remplissent leur rôle dans le système familial. L'analyse de l'évolution de la maisonnée dans le temps met en relief les changements de position de la mère et des enfants selon la source de support matériel et selon les arrangements structuraux divers qui en dépendent.

M. J. et F. S. Herskovits ont bien souligné que sur la plantation il était impossible de conserver parmi les esclaves certains des domaines de l'activité masculine traditionnels en Afrique, comme le clan et la famille étendue. Alors que le groupe élémentaire mère-enfant demeurait à peu près intact, les responsabilités de l'homme en tant que chargé des biens matériels, leader religieux et chef légal du lignage disparaissent.

Il s'agit là d'autre chose qu'une simple constatation historique, et il est utile de suivre cette voie dans l'examen du système social actuel, afin d'apprécier la façon dont la place des hommes dans la société en général influence leur position dans la structure familiale.

Nous avons signalé plus haut que la direction économique et les activités en relation avec l'acquisition d'un statut particulier pour la maisonnée ne se retrouvaient pas dans les cas que nous avons étudiés. Si l'exploitation du sol est une part importante de la vie économique du village, elle ne mobilise toutefois pas la maisonnée ou un groupe de parents pour que le travail soit effectué sous la direction d'une seule personne. Le travail sur les lotissements éparpillés où s'effectuent ces cultures est relativement secondaire par rapport au travail salarié sur les plantations, dans les mines de bauxite, puis les chantiers de travaux publics.

Dans d'autres régions de la Caraïbe, la situation est toute différente. À la Jamaïque, par exemple dans les localités du type d'Orange Grove qui a été étudiée par Edith Clarke, la direction et l'exploitation d'unités agricoles d'importance moyenne introduit dans le foyer un élément de coopération qui renforce la position du père-époux. La Jamaïque est un bon exemple de ces situations dont la diversité résulte d'une série de variations écologiques et ces variations offrent une base utile aux études comparées.

Malgré quelques exceptions, le type général de structure familiale que j'ai esquissé à propos des villages guyanais semble largement répandu à travers les Antilles, et l'on trouve aussi quelque chose de très semblable dans d'autres régions du monde. Ces structures ne sont toutefois jamais la norme d'une société toute entière et nous avons le droit de supposer qu'on ne les retrouve que sous certaines conditions. Plus précisément, elles n'existent que

dans les couches inférieures d'une société plus vaste ; ces couches sont en vérité des sortes de segments de ces sociétés, définis initialement sur la base de critères préalables, qui peuvent être raciaux, professionnels ou culturels.

L'appartenance à de tels segments est presque toujours assignée à l'individu dès sa naissance, quoique ce ne soit pas son ascendance paternelle qui la détermine. Au sein de ces segments on ne note guère d'autre forme de hiérarchie que celle qui sépare nettement les enfants des adultes et celle qui apparaît entre certains membres d'une même maisonnée. Mais leur intégration à l'ensemble de la société se fait de telle façon que leurs membres remplissent toujours des fonctions subalternes au sein de l'organisation générale de celle-ci. Même dans les cas les plus favorables, la mobilité sociale ascendante est extrêmement réduite. Un autre trait propre à ces structures est l'importance du revenu tiré d'un travail salarié dans l'ensemble de la vie des individus, ce que prouve le fait que la production directe de produits de consommation demeure toujours marginale. Il est peu probable qu'on puisse assister au développement d'un tel système là où la possession, l'exploitation et le contrôle d'une propriété est l'unique source de revenu de la famille, ainsi que cela se produit dans une véritable société paysanne par exemple.

Toutefois l'absence de revenus tirés d'une propriété ne détermine pas à elle seule la forme que prennent les structures familiales. L'examen de la classe moyenne des sociétés antillaises le prouve aisément. (Nous employons ici la notion de classe moyenne de façon très schématique, en sachant bien qu'il ne s'agit pas ici de raffiner la description de la stratification sociale). Dans ces classes moyennes la différenciation interne des statuts entre les individus est bien plus poussée, et la définition du statut appartient à la maisonnée. Plusieurs facteurs empêchent le développement d'une famille nucléaire indépendante dont le statut est défini par la situation professionnelle du chef de famille, ainsi que cela se passe dans les classes moyennes des villes américaines et européennes. La mobilité dans l'espace comme entre les niveaux sociaux, est plus faible ; les facteurs ethniques assignent d'emblée un certain statut qu'ils entretiennent d'eux-mêmes par la suite.

Dans le travail de Braithwaite, on trouve une discussion du manque d'autorité du père dans la famille de classe moyenne à Trinidad, mais peu d'indications sur la variabilité de ce phénomène, soit dans le temps, soit au sein de la classe moyenne envisagée dans son ensemble. Il constate nettement que "le statut du groupe de parenté tient à la position professionnelle et sociale du père".

À ce niveau, en tout cas, le mariage et la corésidence sont les préalables nécessaires à l'entretien des enfants, et l'on ne rencontre pas de filles célibataires qui vivent avec leurs enfants dans la maison de leurs parents. On peut toutefois remarquer le manque d'autorité du père, spécialement lorsqu'il se trouve dans l'une de ces situations où l'homme confirme son ascension sociale en épousant une femme plus claire que lui et où il doit tendre en permanence à élever son statut professionnel sous peine de passer au second plan. Tant que le revenu assure le niveau de vie nécessaire au maintien du statut du groupe familial, il conserve sa position dans la famille.

Dans les classes défavorisées où l'homme ne joue de rôle ni dans l'acquisition d'un statut ni dans la direction d'une entreprise familiale, l'époux-père voit sa place étroitement délimitée. Il ne disparaît certes pas ; il n'existe jamais de promiscuité complète et inorganisée et le tabou de l'inceste demeure toujours puissant. Lorsque la stratification sociale est basée de façon très rigide sur des critères d'appartenance ethnique comme en Guyane britannique, l'homme de la classe inférieure ne dispose d'aucun moyen d'appuyer son autorité en tant que chef de famille si ce n'est par le besoin qu'on a de son soutien

économique. L'incertitude où il est de pouvoir remplir ce rôle, en raison de la mauvaise situation économique générale, rend même cette position très précaire.

Lorsqu'on discute des problèmes qui touchent à la structure familiale, on doit souligner le grand nombre des facteurs en jeu et il faut s'efforcer de distinguer ceux qui varient de façon significative d'une société à une autre ou, au sein d'une même société, d'un groupe à l'autre. Dans la première partie de cet exposé nous avons tenté de montrer qu'un ensemble de variations visibles peut être ramené à un groupe plus général si l'on tient compte des changements qui se produisent au cours du temps et si l'on considère la structure familiale comme un processus cyclique. Les changements qui se produisent avec le temps sont donc partie intégrante du système, et des types de famille, qui peuvent sembler différents lorsqu'on les examine simultanément, apparaissent comme les stades successifs de développement au sein d'un même système.

Une autre remarque a porté sur la relation significative qui lie la forme de structure de la famille aux facteurs économiques et au statut. Les variations qui tiennent à ces facteurs ou qui apparaissent dans diverses zones écologiques sont mieux mises en évidence si l'on s'appuie sur l'arrière-plan des différenciations de la société totale. À l'extrême on peut réduire une telle étude à l'examen exclusif du rôle de l'homme en tant qu'époux et père ou du double rôle des éléments masculins dans la famille et dans l'ensemble du système social.

Quoique cette étude concerne les groupes d'origine africaine, il n'y a aucune raison de ne pas généraliser cette méthode d'analyse, indépendamment des facteurs ethniques. Des typologies transculturelles peuvent être élaborées si l'on précise leur base théorique. Nous suggérons que, en ce qui a trait à la famille, la typologie puisse reposer sur quelques données concernant sa structure et ses fonctions plutôt que sur une simple énumération d'éléments présents ou absents (par exemple l'existence de mariage légal, certaines pratiques éducationnelles, ou certaines bases particulières de l'économie familiale).

On rencontre dans d'autres sociétés des types de familles comparables à ceux qui existent dans la société qui nous intéresse ici. Une brève description de certains aspects de la famille dans une région de la banlieue Est de Londres nous apprend l'existence de ce que Young rattache à une famille "matrilatérale". À partir d'un échantillon au hasard de quatre-vingt-seize familles de la classe ouvrière, il conclut que dans un milieu où la femme doit faire face au chômage du mari, à son décès ou à son abandon, les relations entre la mère ("Mum"), ses filles et les enfants de ses filles deviennent très étroites. Il existe une ressemblance, au moins superficielle, entre ces familles du "East End" londonien et celles des communautés minières d'Écosse décrites par Miss Wilson. Au sein de ces dernières il semble exister une corrélation profonde entre la nature des relations au sein de la famille de statut social inférieur et l'absence relative de mobilité sociale verticale. Dans l'East End comme en Écosse il est assez net que ces trois générations en ligne maternelle qui tendent à créer une maisonnée matrifocale sont liées à une structure sociale dans laquelle les hommes ne contrôlent aucun bien dont ils tireraient un revenu, et ne déterminent pas non plus, par le jeu de leur métier ou de leur activité politique, le statut social de leur famille de procréation.

On rencontre également ce type de structure familiale dans certaines régions sud-américaines où le fond culturel espagnol est plus ou moins mêlé d'éléments indiens. Le cas du village péruvien de Moche a pu être discuté sous cet éclairage. La ville paraguayenne de Tobati, décrite par E. R. et H. S. Service apporte un exemple utile à la comparaison, car les auteurs montrent par quelques données quantitatives sur la composition des maisonnées que le groupe de statut inférieur tend vers la matrifocalité.

De nettes similitudes avec ce qui se passe dans les couches inférieures des sociétés de la région caraïbe ressortent de tous ces cas ; certes, bien des recherches doivent être faites avant qu'on puisse juger du degré d'identité des structures, mais ces faits ont au moins le mérite de nous éloigner d'une interprétation purement historique des comportements de la famille d'origine africaine. Il ne fait pas de doute que la position actuelle du groupe de race noire et que son système familial ont leur origine dans le type inédit de société qu'a créé la plantation esclavagiste. Mais, même s'il en est ainsi, il est peut-être moins efficace de considérer l'esclavage comme la cause de la forme contemporaine de la famille que d'examiner les relations entre les divers plans de ce système tel qu'il existe de nos jours. On peut ainsi élargir le cadre de référence à des sociétés dont l'histoire n'est pas la même mais qui ont des traits structurels analogues ; cela permet aussi de tenir compte du fait que les Noirs se retrouvent aussi dans des couches plus élevées de la société actuelle et qu'ils y vivent dans d'autres types de systèmes familiaux.

L'utilisation correcte des méthodes comparatives demande toutefois plus qu'une recherche des traits qui pourraient être identiques dans les structures particulières à des sociétés différentes. Elle doit aussi expliquer certains cas apparemment contradictoires, ou des comparaisons qui semblent ne conduire à rien. Sous ce rapport les communautés originaires des Indes offrent aux Antilles et en Guyane des cas-témoins extrêmement utiles. La position économique des Indiens, en Guyane britannique est semblable à celle des Noirs sous bien des rapports, mais leur système familial est tout à fait différent. Il ne s'agit pas simplement d'une survivance culturelle. Beaucoup de structures communautaires se sont développées chez les Indiens, dans lesquelles les hommes ont des fonctions importantes, et il existe un système de prestige indien, différent du système de statut de la société globale. Cela n'implique pas que les Indiens ne participent pas à ce dernier, au contraire, mais ils n'ont pas été placés tout au bas de l'échelle des valeurs attachées à la race avec les Noirs, et l'on sait ce que cela implique quant à la mobilité sociale.

Il ressort de cette étude que la famille de la région caraïbe présente un certain nombre de types différents que nous pouvons envisager et classer comme une série de formes spécifiques, ou que nous pouvons tenter de distinguer selon leurs caractéristiques structurelles et leurs relations fonctionnelles avec les autres éléments de la structure sociale.

Discussion par John V. Murra (résumé)

[Retour à la table des matières](#)

En étudiant la famille et sa structure à partir de son fonctionnement immédiatement perceptible, tel qu'il s'incarne dans la maisonnée, R. T. Smith nous donne une base conceptuelle fort utile. Cela lui permet de bien mettre en évidence l'aspect temporaire de certaines des formes qu'on a décrites, en les insérant dans le cadre d'un développement cyclique.

D'autre part on ne peut que se réjouir de voir la famille étudiée dans le contexte de la société globale, ainsi que le réclamait le grand spécialiste de la famille noire aux États-Unis, Franklin Frazier.

Toutefois on peut se demander si l'approche synchronique de R. T. Smith est suffisante. Si nécessaire que soit l'analyse minutieuse qu'il nous présente, elle ne suffit pas à rendre

compte des différences complexes qui existent entre des territoires au relief tourmenté, à la haute densité de population comme la Jamaïque, Haïti, Porto-Rico et la Martinique ; les variations dans les formes de la famille et de la maisonnée y dépendent de *subcultures profondément enracinées dans l'histoire* qui ne peuvent être pleinement comprises sans une recherche ethno-historique considérable, tout autant que par la comparaison des structures contemporaines.

C'est ainsi qu'on doit rattacher l'existence à Porto-Rico d'un foyer paysan stable, patrifocal, au caractère tardif de l'implantation des habitations esclavagistes côtières tandis que les terres hautes étaient depuis longtemps occupées par une paysannerie libre. Une autre circonstance historico-culturelle très importante dans les Antilles fut l'apparition dans les régions montagneuses de la Martinique, de Haïti et de la Jamaïque de villages de paysans libres, qui ont persisté jusqu'à nos jours. Ils se ressemblent d'île en île, malgré la forme différente qu'y ont prises les influences européennes ; en rejetant la plantation et se concentrant sur une petite agriculture de subsistance, ils ont développé des institutions familiales et des normes culturelles significativement différentes de celles qui dominent dans les plantations et sur la côte.

Il existe également, en Martinique, des communautés comparables à Orange Grove que Miss Edith Clarke a étudié en Jamaïque. L'auteur et Guy Dubreuil ont eu l'occasion d'en reconnaître un certain nombre lors d'une étude patronnée par le R.I.S.M.

Chez ces cultivateurs la maisonnée comptait certes souvent trois générations, mais le rôle dirigeant de l'homme était net, et le père et le grand-père faisaient partie de ces maisonnées. Il est probable qu'une analyse des structures nous expliquera assez largement ces particularités de l'organisation familiale. Mais elle oubliera d'autres facteurs : ces villages paysans, ces foyers se sont développés sous une influence particulière, celle de la France, et cela a sans doute des implications assez importantes sur le plan des structures ; il ne s'agit pas là d'une influence seulement superficielle et limitée à la langue.

Le large accès à la sécurité sociale et aux allocations familiales, le service militaire souvent accompli en Métropole, les congés en France de nombreux fonctionnaires, et en particulier des maîtres d'écoles des campagnes sont des conséquences directes de la départementalisation de 1946. Ces mesures remettent en question toute la culture et l'organisation sociale qui se sont élaborées en Martinique et en Guadeloupe depuis 1848. Le communisme lui-même apparaît comme une forme de réaction nationaliste spécifique aux territoires français.

Un autre facteur dont on doit tenir compte est que la masse de la population à la Martinique, et en Haïti est métisse. Or il existe des différences fondamentales entre les traitements que les Latins et les Anglo-saxons accordaient à leurs descendants de couleur. Les noms de "Fonds Gens Libres" ou de "rue Mulâtre" relevés en Haïti ont de nombreux équivalents en Martinique. Les données historiques confirment l'importance de l'influence du père d'origine européenne sur ces enfants antillais. Ces faits ont certainement des conséquences socioculturelles qu'une analyse qui ne tiendrait pas compte de la dimension historico-culturelle risque de négliger.

**Clôture du Cycle des Conférences
Sur les Libertés & les Droits Fondamentaux
2014**

Amphithéâtre Frantz FANON
Faculté de Droit & d'Economie de la Martinique
Campus Universitaire de Schoelcher

► **Vendredi 09 mai 2014, de 18 à 20 HEURES :**

« LA VOIX DES ESCLAVES, FOI & SOCIÉTÉ AUX ANTILLES »

Liliane **CHAULEAU**

Historien – écrivain

Ancienne Directrice des Archives Départementales.